

ARRETE

Le Président de Limoges Métropole,

du 14 août 2025

Portant Arrêté de fermeture du
vélodrome communautaire le
lundi 18 août 2025.

N° 27050

VU le code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10,

VU la délibération n°9.1 du conseil communautaire
en date du 26 septembre 2024

CONSIDERANT un épisode de chaleur intense et
durable susceptible de constituer un risque sanitaire
pour l'ensemble de la population exposée

CONSIDERANT le placement du département de
la Haute-Vienne en vigilance orange « canicule »

ARRETE

ARTICLE 1er : En raison des fortes chaleurs, le vélodrome de Limoges Métropole sera fermé
le lundi 18 août 2025.

ARTICLE 2 :

Le directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole, le 14 août 2025

Le Président

Guillaume GUERIN

Publié le jeudi 14 août 2025

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.*